

Délégation Scientifique

SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 23 NOVEMBRE 2023

Retour d'information

La séance du 23 novembre 2023 a inauguré la nouvelle mandature du Conseil scientifique (CS) pour trois ans (2023-2026). Elle a permis d'installer formellement le nouveau conseil, grâce aux présentations des membres, l'adoption du règlement intérieur et l'élection du président.

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale de l'ANSM, a accueilli chaleureusement les membres du CS et les a remerciés pour leur engagement. L'organisation de l'ANSM a été présentée en détail, couvrant ses missions, ses partenaires et ses instances d'expertises. La Directrice Générale a souligné l'importance stratégique du CS, caractérisé par sa composition multidisciplinaire et internationale, en mettant en lumière son rôle fondamental dans la réflexion transversale, prospective et dans la production scientifique.

Le règlement intérieur du CS a été ensuite passé en revue. Il découle du Code de la Santé Publique, qui régit cette instance de l'ANSM. Une attention particulière lors de la présentation a été accordée aux règles déontologiques, dont les principes ont été soigneusement rappelés.

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité des membres du CS présents.

L'élection du président par les membres du Conseil, s'est déroulée par vote à bulletin secret. Le Professeur Joël ANKRI, unique candidat, a exprimé le souhait de continuer à présider le CS pour poursuivre les travaux en cours. Un bilan a été présenté, mettant en avant les réflexions transversales et les réalisations scientifiques.

Le Pr Joël ANKRI a été élu président du CS à l'unanimité des membres présents.

Le CS a traité divers sujets lors du mandat précédent, notamment les politiques de santé publique, tels que les risques des médicaments pendant la grossesse, le mésusage des médicaments, les ruptures de disponibilité des produits de santé. Des avis importants ont été émis sur la surveillance vaccinale liée à la Covid, les demandes de financement par l'Agence d'études, et trois autosaisines traitant des nanoparticules dans les produits de santé, de la place du patient dans l'évaluation du bénéfice risque, ainsi sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'Agence. Ces trois autosaisines ont donné lieu à des séminaires.

Les résultats de l'enquête de satisfaction lancée auprès des membres du CS ont confirmé la pertinence de cette approche de travail, qui a pleinement satisfait au sein de l'Agence.

Le programme de travail et les perspectives de la nouvelle mandature ont été abordés pour discussion. Il a été convenu de conserver le même mode de travail. Plusieurs sujets d'intérêt en prévision de futures autosaisines ont été discutés englobant des thématiques telles que l'intelligence artificielle et les données massives, la remise en question de la preuve scientifique, les facteurs influençant le comportement des prescripteurs, dispensateurs et patients, ainsi que la santé, l'environnement et le climat. Des réflexions se poursuivront pour élaborer de manière précise la définition du programme de travail du Conseil Scientifique.